

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 408

24 février 2009

SOMMAIRE

Agir Luxembourg S.A.	19580	KLC Holdings VII S.A.	19551
Airventures S.A.	19561	La Mia Terra S.à.r.l.	19579
Apollo ELP S.à r.l.	19538	Lucien Holdings S.à.r.l.	19578
Apollo ELP Sicar	19538	Lusol S.A.	19551
Artnelux	19580	Luxnor Holding S.A.	19560
Baha Holdings S.à.r.l.	19580	Lymit Holdings S.à.r.l.	19579
BBA Luxembourg Finance S.à r.l.	19581	Marfinance S.A.	19580
BBA Luxembourg Investments S.à r.l. ...	19570	MTG Broadcasting S.A.	19559
BI-Invest Compartment Fund, SICAV SIF	19578	Nabucco S.A.	19562
Boiling Bay S.à.r.l.	19579	Nyl S.A.	19545
Cedar Rock Holdings S.à.r.l.	19570	Oak Logistics S.A.	19571
Codecis International S.A.	19569	Oak Logistics S.à r.l.	19571
Commandite Financière S.A.	19538	RCP Germany S.à r.l.	19562
Diagonal Blue S.à r.l.	19579	RW Consult	19560
Eikon Invest VII Holding S.A.	19551	Sekmet S.A.	19569
Fender SA	19570	Software Development & Consulting ...	19560
Foncière Béatrice Lux S.A.	19561	Sumala S.A.	19550
Generis II S.à r.l.	19581	Technimobilière S.A.	19548
GFRI 2, S. à r.l.	19551	Tribune Capital Partners S.A.	19561
Hallencia Holding-SPF	19570	VDC Delta Lux	19548
Holinvest Holding S.A.	19558	Villeurbanne PropCo S.à r.l.	19559
Ilys S.A.	19558	Y52	19559
Industry Investment S.A.	19569	Zamial Invest S.A.	19569
Joost Holdings S.à r.l.	19562	Zatra SA	19545

Commandite Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 71.946.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société COMMANDITE FINANCIERE S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009018321/1494/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00215. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

**Apollo ELP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Apollo ELP Sicar).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 107.240.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of December.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"Apollo European Real Estate Fund II (Euro) L.P.", a limited partnership established by the laws of the United Kingdom, whose registered office is at c/o Paul Hastings, 88 Wood Street, London EC2V 7AJ, United Kingdom,

here represented by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 27 November 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "APOLLO ELP SICAR", (hereinafter the "Company"), a société d'investissement en capital à risque existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 107.240, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, dated 23 March 2005, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 29 April 2005 (number 395, page 18914) (the "Mémorial C").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to reduce the Company's share capital by an amount of one million three hundred eighty-five thousand one hundred fifty-seven EUR (EUR 1,385,157. -), so as to bring the share capital from one million four hundred eighty-three thousand one hundred EUR (EUR 1,483,100.-), down to ninety-eight thousand EUR (EUR 98,000.-). The foregoing decrease will be allocated as follows: (i) one million three hundred eighty-five thousand one hundred EUR (EUR 1,385,100.-) to the Company's sole shareholder by redemption and by transfer of convertible bonds of thirteen thousand eight hundred fifty-one (13,851) shares, with a par value of one hundred EUR (EUR 100.-) each, currently held by the Apollo European Real Estate Fund II (Euro) L.P., prenamed, sole shareholder of the Company and (ii) by reimbursement of fifty-seven EUR (EUR 57. -) out of the Company's share premium account to the Company's sole shareholder.

As a consequence of the above-mentioned resolution, the article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 5. "The corporate capital shall be represented by fully paid-up Shares of a par value of EUR 100.-. The Company's share capital is set at EUR 98,000.- represented by 980 Shares of par value."

Second resolution

The sole partner of the Company decides to approve the transformation of the Company into a private limited company (société à responsabilité limitée) governed by the law of 10 August 1915 and decides to amend and restate the articles of incorporation (the "Articles") as follows:

I. Name, Registered Office, Duration and Object

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée" (private limited company), which shall be governed by the law of 10 August 1915, as amended (the "1915 Law").

The Company will exist under corporate name of Apollo ELP S.à r.l..

Art. 2. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The manager or in case of plurality of managers, the board of managers (the "Board") is authorised to change the address of the Company within the municipality of the registered office. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether political, military, or another event of force majeure, outside the control, responsibility or influence of the Company, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company or the unobstructed dealings between this registered office and abroad, the manager or in case of plurality of managers, the Board may decide by simple majority to temporarily transfer the registered office of the Company abroad until such time as the situation becomes normalised. In such case the Company will remain a Luxembourg company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time. The Company can be dissolved at any time by a resolution of the shareholders of the Company in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 4. The Company's object is to directly or indirectly acquire, hold and sell interests in Luxembourg or foreign companies, in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holdings of interests.

The Company may further invest in, acquire, hold and sell, directly or indirectly, assets in any form whatsoever. In particular the Company may acquire or sell real estate in Luxembourg or abroad as well as perform any activity relating to real estate, which includes the shareholding in Luxembourg or foreign entities, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate.

The Company may also grant its subsidiaries or companies in which it holds a direct or indirect interest or any company which constitutes a direct or indirect participator in the Company or any company which belongs to the same group of companies as the Company (hereafter a "Connected Company") any kind of support whether by loans, guarantees or any other means, provided that the Company does not participate in any transaction which would cause the Company to be engaged in any activity which would be regarded as a regulated activity in the financial sector.

In particular the Company may enter into the following transactions, provided that the Company does not participate in any transaction, which would cause the Company to be engaged in any activity, which would be regarded as a regulated activity in the financial sector:

- to borrow money in any form or to use any form of credit facility or to raise funds, in particular the issue of shares (on a private basis), bonded debts and loans or other convertible claims and capital instruments, and to use derivatives or miscellaneous;

- to advance, lend or deposit money or give credit, to subscribe for units or shares, to acquire any form of bonded debts issued by a Luxembourg or foreign entity, to conditions which are regarded as appropriate, with or without the provision of securities;

- to accept guarantees, bonds or other kinds of securities, whether by personal security, lien, charges on all or part of the Company or on (existing or future) assets, whereas these securities may be used either jointly or separately, to meet any obligations of the Company or a Connected Company within the limits of and in accordance with the rules and regulations of Luxembourg law.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments and in general all transactions, which are necessary to fulfil its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object.

II. Capital and Shares

Art. 5. The corporate capital shall be represented by fully paid-up Shares of a par value of EUR 100.-. The Company's share capital is set at EUR 98,000.- represented by 980 Shares of par value.

Art. 6. The shares are fully paid up.

In case of a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to third parties. In case of a plurality of shareholders, shares may be transferred subject to the conditions provided by the 1915 Law.

Art. 7. The corporate capital may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders (the "General Meeting") in accordance with Art. 15 of the Articles. It may however not be less than the respective statutory minimum capital.

III. Administration

Art. 8. The Company is managed by one or more manager(s), which may be removed at any time ad nutum, i.e. without having to state a reason. If several managers have been appointed, they will constitute the Board.

The managers do not necessarily have to be shareholders of the Company.

The number of managers and the duration of their mandate is determined by the General Meeting.

Managers can be re-elected.

Meetings of the Board are convened regularly.

Art. 9. The manager or in case of plurality of managers, the Board shall have all powers to carry out all acts and operations necessary for the accomplishment of the corporate object. It is responsible for all business of the Company, which is not reserved, by the 1915 Law or the Articles, to the General Meeting.

Art. 10. The Board may choose from among its members a chairman, who presides at the meetings of the Board, and a vice-chairman. In the absence of the chairman the vice-chairman will preside at the meetings of the Board.

Meetings of the Board are convened by notification in writing to all managers, at least twenty four (24) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This written notice may be waived by the consent of each manager in writing or by telegram, telex or facsimile. If the Board makes a plan, by resolution in advance, setting time and place of future meetings of the Board, a separate notice for the individual board meetings will not be necessary.

The Board can act validly only if at least the majority of its members are present or represented.

Any manager may act by appointing another manager as his proxy in writing or by telegram or facsimile. Any manager may act as proxy for several managers.

Resolutions signed by all managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such resolutions may be signed and approved by any manager in writing, by telegram, facsimile or similar means of communication. Such written approval shall be attached to the minutes of the board meeting and serve as proof of the approval of the respective resolutions.

Decisions of the Board shall be taken by simple majority. In case of equality of votes, the vote of the chairman will be decisive.

The Company shall in principle be bound by the single signature of any manager.

In addition the Board may give special proxy to persons, which need not be managers.

Art. 11. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman of the Board and one additional manager or the chairman of the respective meeting of the Board and one additional manager. Proxies shall be attached to the minutes of the meeting. Copies and extracts of such minutes shall be signed either by the chairman of the Board or by any two (2) managers.

IV. Supervision of the company's accounts

Art. 12. The supervision of the annual accounts will be delegated to an independent auditor, which will be appointed by the shareholder(s) or the General Meeting.

The auditor must be an auditing company or one or more auditors, which are accredited in the Grand Duchy of Luxembourg.

The auditor may be re-appointed.

V. General meeting of shareholders

Art. 13. If legally required, the annual general meeting will be held on 30 April at 11 a.m. at the registered office of the Company or such other place as may be specified in the notice of the meeting. If such day is not a bank working day, the General Meeting will be held on the following bank working day.

General Meetings, including the annual general meeting of shareholders, may also be held abroad, if the manager or in case of plurality of managers, the Board so decides for reasons of force majeure; such a decision shall be incontestable.

Art. 14. If all shareholders are present or represented and no shareholder disagrees, the legal or statutory convening requirements may be waived.

General Meetings are convened in writing or by facsimile two (2) weeks in advance.

Any shareholder may use his voting right in person or by appointing as its proxy another person, which needs not be a shareholder. Except as otherwise required by law, each share is entitled to one (1) vote.

Art. 15. As far as legally required, resolutions of the shareholders will be taken at General Meetings; in other cases resolutions will be taken by the shareholders in writing.

The shareholder(s) or the General Meeting of shareholders may decide on all matters regarding the Company.

Except as otherwise required by law or provided in these Articles, shareholders' resolutions will be passed by simple majority. If this majority is not obtained during a first vote, a second General Meeting or vote can be convened by registered letter.

At this second General Meeting or vote resolutions will be passed by simple majority of those present and voting.

Resolutions to amend these Articles are subject to the legal requirements.

In case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the shareholders' meeting.

Art. 16. At the end of each financial year, the manager or in case of plurality of managers, the Board will prepare an inventory, a balance sheet and profit and loss accounts according to the respective legal provisions.

Each shareholder shall have the right to inspect the balance sheet and profit and loss accounts at the registered office of the Company.

Art. 17. The Company's financial year starts on 1 January of each year and ends on 31 December of that year.

The manager(s) shall submit the balance sheet and the profit and loss accounts to the General Meeting for approval.

An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the capital of the Company as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time in accordance with Article 5 hereof.

The shareholder(s) or the annual general meeting of shareholders shall decide how the remainder of the annual net profit shall be allocated, within the conditions set out by law.

VI. Dissolution and Liquidation

Art. 18. Upon the dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators (which may be physical persons or legal entities), which are named by the meeting of Shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VII. Final provisions

Art. 19. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to 2,000.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le onze décembre,

Par-devant le Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A COMPARU:

"Apollo European Real Estate Fund II (Euro) L.P.", une "limited partnership" constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à at c/o Paul Hastings, 88 Wood Street, London EC2V 7AJ, Royaume-Uni,

ici représentée par Régis Galiotto, juriste demeurant à Luxembourg agissant par procuration établie au Luxembourg en date du 27 novembre 2008.

La procuration susmentionnée, signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte afin d'être reçue en même temps par les autorités d'enregistrement.

La partie comparante est l'actionnaire unique de

"APOLLO ELP SICAR", (ci-dessous la "Société"), une société d'investissement en capital à risque régies par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.240, constituée selon un acte notarié par-devant Maître Joseph Elvinger, en date du 23 mars 2005, dont les statuts ont été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 avril 2005 (numéro 395, page 18914) (le "Mémorial C").

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million trois cent quatre-vingt cinq mille cent cinquante sept EUR (EUR 1,385,157.-), d'une manière de réduire le capital social d'un million quatre cent quatre-vingt trois mille et cent EUR (EUR 1,483,100.-), à nonante-huit mille EUR (EUR 98,000.-). La réduction précédente va être alloué comme suit: (i) un million trois cent quatre-vingt cinq mille et cent EUR (EUR 1,385,100.-) à l'actionnaire unique de la Société par remboursement et par transfert des obligations convertibles treize mille huit cent cinquante et un (13,851) actions avec une valeur nominale de cent EUR (EUR 100.-) actuellement détenues par Apollo European Real

Estate Fund II (Euro) L.P., précité, étant l'actionnaire unique de la Société et (ii) par remboursement de cinquante-sept EUR (EUR 57. -) du compte des primes d'émission de la Société à l'actionnaire unique de la Société.

Comme conséquence de la résolution susmentionnée, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et à lire comme suit:

Art. 5. "Le capital de la Société est représenté par des actions entièrement libérées par valeur nominale de EUR 100.-. Le capital social est de EUR 98,000.- représenté par 980 actions de valeur nominale."

Deuxième résolution

L'actionnaire unique de la Société décide d'approuver la transformation de la Société en une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915 et décide de modifier et reformuler les statuts (les "Statuts") comme suit:

I. - Nom, Siège, Durée et Objet

Art. 1^{er}. Par la présente, il est constitué une société à responsabilité limitée, qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi de 1915").

La Société existera sous la dénomination de Apollo ELP S.à r.l..

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à la Ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Le gérant, ou en cas pluralité de gérants, le conseil de gérance (le "Conseil") est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège social. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social ou autres événements de force majeure de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le gérant, ou en cas pluralité de gérants, le Conseil peut décider, à la majorité simple, de transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute par résolution des associés de la Société conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la vente, directement ou indirectement, de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, la détention et la vente, directement ou indirectement, d'avoirs sous quelle forme que ce soit. En particulier, la Société peut acquérir ou vendre des biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier, ce qui inclut la détention de parts sociales dans des entités luxembourgeoises ou étrangères ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut aussi accorder à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes autres sociétés qui seraient actionnaires dans la Société ou encore à toutes autres sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après une "Société Apparentée") toutes sortes de prêts, sûretés ou tout autre moyen, à condition que la Société ne participe à aucune transaction qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités considérées comme des activités régulées dans le secteur financier.

En particulier, la Société pourra être engagée dans les opérations suivantes, à condition que la Société ne participe à aucune transaction, qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités considérées comme des activités régulées dans le secteur financier:

- conclure des emprunts de toute sorte ou obtenir toutes formes de moyens de crédit ou déposer des fonds, en particulier l'émission de parts sociales (sur une base privée), d'obligations et de prêts ou d'autres titres convertibles et instruments capitaux, et utiliser des produits dérivés ou autres.

- avancer, prêter, déposer des fonds ou faire crédit, souscrire pour des parts sociales ou des actions, acquérir toutes sortes d'obligations émises par une entité luxembourgeoise ou étrangère, aux conditions considérées comme appropriées, avec ou sans provision de valeurs;

- accepter des garanties, des gages ou toutes autres formes de valeurs, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie de la Société ou sur des avoirs (présents ou futurs), considérant que ces sécurités peuvent être utilisés conjointement ou séparément pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, d'un gérant ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société peut effectuer tous les investissements légaux, commerciaux et financiers et en général toutes transactions et opérations qui y sont liées, directement ou indirectement, jugées nécessaires à l'accomplissement de son objet social.

II. Capital, Parts

Art. 5. Le capital de la Société est représenté par des actions entièrement libérées par valeur nominale de EUR 100.-. Le capital social est de EUR 98,000.- représenté par 980 actions de valeur nominale.

Art. 6. Les actions sont entièrement libérées.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les actions sont librement transmissibles à de tierces parties. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, le transfert des actions est soumis aux conditions de la Loi de 1915.

Art. 7. Le capital peut être augmenté ou réduit à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés (l' "Assemblée Générale") conformément à l'article 15 des Statuts. Cependant il ne peut pas être inférieur au capital social minimal.

III. Gérance

Art. 8. La Société sera gérée par une ou plusieurs gérant(s), qui peuvent être révoqués à tout moment, ad nutum, c'est à dire, sans devoir énoncer de motif.

Les gérants ne seront pas nécessairement des associés de la Société.

Le nombre de gérants et la durée de leur mandat seront déterminés par l'Assemblée Générale.

Les gérants peuvent être réélus.

Les réunions du Conseil sont convoquées régulièrement.

Art. 9. Le gérant, ou en cas pluralité de gérants, le Conseil aura tous les pouvoirs pour exécuter tous les actes et opérations nécessaires à l'accomplissement de l'objet social. Il est responsable de toutes les affaires de la Société non expressément réservées par la Loi de 1915 ou par ces Statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 10. Le Conseil choisira parmi ses membres un président, qui présidera les réunions du Conseil, et un vice-président. En cas d'absence du président, le vice-président présidera les réunions du Conseil.

Les réunions du Conseil sont convoquées par un avis écrit à tous les gérants, au moins vingt-quatre (24) heures au préalable, sauf s'il y a urgence; auquel cas, la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre cet avis de convocation avec le consentement écrit ou transmis par télégramme, fac-similé ou télex de chaque gérant. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux lieux et heures mentionnés dans un échéancier préalablement adopté sur décision du Conseil.

Le Conseil ne pourra agir valablement que si au moins la moitié des gérants sont présents ou représentés.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme ou fac-similé, un autre gérant comme son mandataire.

Les résolutions signées par tous les gérants seront aussi valides et effectives que si elles avaient été prises lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Les résolutions peuvent être signées et approuvées par un gérant par écrit ou par télégramme, fac-similé ou d'autres moyens de communication similaires. De telles approbations écrites seront annexées aux procès-verbaux des réunions du Conseil et seront les preuves d'approbation des ces résolutions.

Les décisions du Conseil seront prises à la majorité simple. En cas d'égalité des votes, le vote du président sera décisif.

La Société sera liée en principe par la signature individuelle d'un (1) gérant.

En outre, le Conseil peut donner une procuration spéciale à des personnes, qui ne sont pas nécessairement des gérants.

Art. 11. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par le président du Conseil et un gérant supplémentaire ou par le président de la réunion du Conseil et un gérant supplémentaire. Les procurations seront annexées aux procès-verbaux des réunions. Les copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président du Conseil ou par deux (2) gérants.

IV. Supervision de la comptabilité de la société

Art. 12. La supervision des comptes annuels sera déléguée à un réviseur d'entreprises agréé, nommé par les associés ou par l'Assemblée Générale.

Le réviseur doit être une société de réviseurs d'entreprises agréés ou un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé (s), qui sont accrédités au Grand-duché de Luxembourg.

Le réviseur d'entreprises agréé de la Société peut être re-nommé.

V. L'Assemblée générale des associés

Art. 13. Dans la mesure où il est légalement requis, l'Assemblée Générale annuelle se tient chaque année le 30 avril à 11 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Grand-duché de Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les Assemblées Générales pourront se tenir à l'étranger si le Conseil le décide pour des raisons de force majeure; une telle décision sera incontestable.

Art. 14. Les dispositions légales et statutaires concernant la convocation des Assemblées Générales peuvent être écartées si tous les associés sont présents ou représentés et si aucun associé ne s'y oppose.

Les Assemblées Générales seront convoquées par écrit ou par fac-similé deux (2) semaines au préalable.

Tout associé peut utiliser son droit de vote personnellement ou en désignant une autre personne, qui ne doit pas être un associé, comme son mandataire. Chaque part sociale donne droit à une (1) voix, sauf s'il est autrement requis par la loi.

Art. 15. Dans la mesure où il est légalement requis, les résolutions des associés seront adoptées aux Assemblées Générales. Dans les autres cas, les résolutions seront prises par écrit par les associés.

Les associés ou l'Assemblée Générale peuvent/prendre toutes les décisions relatives aux affaires de la Société.

Sauf s'il est autrement requis par la loi ou stipulé dans ces Statuts, les résolutions des associés seront prises à la majorité simple. Si cette majorité n'est pas obtenue lors du premier vote, une seconde Assemblée Générale ou un second vote sera convoqué(e) par lettre recommandée. Lors de cette seconde Assemblée Générale ou de ce second vote, les résolutions seront prises à la majorité simple de ceux présents et votant.

Les résolutions visant à modifier ces Statuts sont soumises aux exigences légales.

Dans le cas d'un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale.

Art. 16. A la fin de l'exercice social, le gérant, ou en cas pluralité de gérants, le Conseil préparera un inventaire, un bilan et un compte de résultats conformément aux dispositions légales respectives.

Chaque associé aura le droit d'inspecter le bilan et le compte de résultats au siège social de la Société.

Art. 17. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de l'année.

Les gérants soumettront le bilan et le compte de résultats à l'Assemblée Générale pour approbation.

Sur les bénéfices nets de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire aussi tôt et aussi longtemps que la réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital de la Société comme prévu à l'Article 5 ou à un pourcentage accru ou réduit conformément à l'Article 5.

Les associés ou l'Assemblée Générale décideront/décidera de la manière dont le solde du bénéfice annuel net sera attribué, conformément aux conditions légales.

VI. Dissolution et Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'Assemblée Générale qui décide de cette liquidation et qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

VII. Dispositions finales

Toutes les matières non régies par les Statuts sont déterminées conformément à la Loi de 1915.

Les frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou autres charges sous quelque forme que ce soit, incombent à la Société mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à la somme de 2.000.- Euros.

Dont Acte, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le représentant de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50780. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009019068/211/356.

(090019599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Zatra SA, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 62.963.

DISSOLUTION

Il résulte des décisions de l'associé unique du 31 décembre 2008 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une période de cinq ans à l'adresse suivante: L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Pour avis sincère et conforme

Zatra S.A. (en liquidation)

Signature

Référence de publication: 2009018369/9196/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11023. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Nyl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 20.256.

L'an deux mil huit, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NYL S.A.", dont le siège social est à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, constituée suivant acte reçu en date du 03 mars 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 77 de 1983,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 20.256.

L'assemblée est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Monsieur Michel HAAG, qui fait également office de scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée, demeurant à La Roche en Ardenne, Mousny 45.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital de la société pour le porter de son montant actuel de 107.833,68-€ au montant de 31.000,-€;
2. Distribution de dividendes par prélèvement sur les réserves disponibles et la réserve légale;
3. Prolongement de la durée de vie de la société;
4. Refonte des statuts;

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que cent pour cent (100%) du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable conformément à l'article 69 de la loi du 10 août 1915.

IV. Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la société pour le porter de son montant actuel de cent sept mille huit cent trente-trois euros soixante-huit cents (107.833,68-€) ou anciennement quatre millions trois cent cinquante mille francs (4.350.000,-FLUX) à la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-€).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de distribuer des dividendes aux actionnaires pour un montant de 60.700,00 € (soixant mille sept cents €) qui se détaille de la manière suivante:

- 7.683,36 € (sept mille six cent quatre-vingt-trois euro trente-six cents) par prélèvement sur la réserve légale;
- 53.016,64 € (cinquante-trois mille seize euro soixante-quatre cents) par prélèvement sur les réserves disponibles;

Troisième résolution

L'assemblée décide de prolonger la durée de vie de la société, qui était au départ de 30 ans, et ce pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer la totalité des statuts initialement en langue allemande par le texte suivant:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "NYL" SA.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet rachat la vente, la gestion de biens immobiliers pour compte propre, la prestation de services administratifs et bureautiques à l'exclusion de toutes activités rentrant dans le cadre des professions d'expert comptable et de conseil économique.

Elle a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-C) représenté par quatre cent trente-cinq (435) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée valablement soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le quatrième vendredi du mois de mai de chaque année à 09.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 17. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 18. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.25 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.650.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: M. Haag, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 24 novembre 2008. WIL/2008/1032. Reçu douze euros = 12 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 11 décembre 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009018855/2724/167.

(090019560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Technimobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.475.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société TECHNIMOBILIERE S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009018320/1494/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00211. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

VDC Delta Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 103.721.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the twenty-ninth of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, with professional address at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

acting as a special proxy holder of:

"VDCapital L.P.", having its registered office No. 1 Seaton Place, St. Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in Amsterdam on

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "VDC DELTA LUX", a "société anonyme", established and having its registered office at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 103721, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 October 2004, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 14 of 7 January 2005.

The Articles of Association of said company have not been amended since.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at two hundred and fifty thousand euro (EUR 250.000.-) represented by twenty-five thousand (25.000) shares of a par value of ten euro (EUR 10.-) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole shareholder of the company "VDC DELTA LUX", has decided to proceed immediately to the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "VDC DELTA LUX", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the managers of the dissolved company for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at its former registered office.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics avec adresse professionnelle au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

"VDCapital L.P.", ayant son siège social au No. 1 Seaton Place, St. Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands,

ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration lui donnée à

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société "VDC DELTA LUX", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 103721, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 14 du 7 janvier 2005.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à deux-cent-cinquante mille euros (EUR 250'000.-), représenté par vingt-cinq mille (25'000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société "VDC DELTA LUX", a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société "VDC DELTA LUX", prédésignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: ST.GRISIUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 06 janvier 2009. Relation: EAC/ 2009/132. Reçu douze euros 12.- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009013688/239/90.

(090013277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Sumala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 49.364.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 31 décembre 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est STARNET CONSULTING (U.K.) LIMITED, avec siège social à 20, 8th Floor, Berkeley Square, GB - W1J 6EQ London.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme:

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009019019/693/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10152. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Lusol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 88.470.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société LUSOL S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009018353/1494/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00218. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Eikon Invest VII Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.371.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EIKON INVEST VII HOLDING S.A. (en liquidation)

FIN CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2009018354/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11045. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

KLC Holdings VII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.629.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KLC HOLDINGS VII S.A.

Signature / Signature

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie B

Référence de publication: 2009018355/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11049. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

GFRI 2, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.342.625,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.022.

In the year two thousand and seven on the twelfth day of December.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

Ancely Strategies S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of

Commerce and Companies under number B.124.074 (the "Sole Shareholder") here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10th, December 2007.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of GFRI 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.132.022 (the "Company").

The provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended (the "1915 Law") regarding the mergers have been fulfilled:

a) Publication on 8 November 2007 of the merger plan in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations* (the "Mémorial") number 2532, one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger plan.

b) Drawing up of a written report by the board of managers of each of the merging companies explaining the merger plan and in particular the share exchange ratio.

c) Drawing up of a report by an independent expert, Interaudit S.à r.l. ("Interaudit") with its registered office at 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, appointed pursuant to a resolution of the Board of Managers of the Company dated 21 September 2007, pursuant to a decision of the judge of the "tribunal d'arrondissement" and adopted in accordance with Article 266 of the 1915 Law.

d) Deposit of the documents required by Article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company one month before the date of the general meetings of the merging companies.

A copy of the reports mentioned at point b) and c) will be annexed to the present deed.

After the Sole Shareholder stated the foregoing, it takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 14 of the articles of association of the Company (the "Articles"):

First resolution

The Sole Shareholder declared that it had knowledge of the merger plan relating to the merger of Montevrin S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.124.054 (the "Absorbed Company 1") and of Ancely Strategies S.à r.l., prenamed (the Sole Shareholder or the "Absorbed Company 2") with the Company.

(the Absorbed Company 1 and the Absorbed Company 2 together referred as the "Absorbed Companies")

The merger between the Absorbed Company 1 and the Company (the "Merger 1") will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company 1, without exception and reserve, to the Company.

Subsequently and immediately after the Merger 1, the merger between the Absorbed Company 2 and the Company (the "Merger 2") will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company 2, without exception and reserve, to the Company.

The Sole Shareholder noted that the merger plan relating to the Merger 1 and the Merger 2 has been executed by the Board of Managers of the Absorbed Companies on 26 October 2007 and had been published in the *Mémorial* number 2532 of 8 November 2007, in accordance with Article 262 of the 1915 Law.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the merger plan of the Company relating to the Merger 1 and the Merger 2, as published in the *Mémorial* number 2532 of 8 November 2007 in all its provisions and in its entirety, without exception and reserve.

The Sole Shareholder further resolved to realize the Merger 1 of the Company by the contribution of any and all assets liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company 1, without exception and reserve, to the Company.

The Sole Shareholder resolved to approve the allocation of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company 1 to the Company and the allotment and conditions of issue of new shares, all in accordance with the exchange ratio as published in the *Mémorial* number 2532 of 8 November 2007.

From an accounting and fiscal point of view, the Merger 1 will be effective as from 1 January 2007 as provided for in the merger plan.

The new shares of the Company shall carry the right to participate in any distribution of profits of the Company as from 1 January 2007.

The newly issued shares will be in registered form and their inscription in the shareholders' register of the Company will occur on the day of the present deed.

According to Article 266 of the 1915 Law, Interaudit, acting as independent expert for the Company, appointed pursuant to a resolution of the board of managers of the Company dated 21 September 2007, and pursuant to a decision

of the judge of the "tribunal d'arrondissement", examined in its written report the merger plan and the share exchange ratio being of 429.376 new shares in the Company in exchanged for 1 share of the Absorbed Company 1.

The Interaudit report stated the following:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that:

- The exchange ratio described in the merger proposal is not relevant and reasonable;
- The valuation method adopted for the determination of the exchange ratio is not appropriate in the circumstances."

The report is annexed to the present deed.

Third resolution

After careful consideration the Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million three hundred forty-one thousand eight hundred Euros (EUR 1,341,800), in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to one million three hundred fifty-four thousand three hundred Euros (EUR 1,354,300) by the issue of fifty-three thousand six hundred seventy-two (53,672) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, together with a share premium of twelve Euros (EUR 12) to be subscribed by the Sole Shareholder in consideration for the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company 1 to the Company.

Subscription - Payment

Thereupon intervened the Sole Shareholder, through its proxy holder, prenamed, declares to subscribe to the ownership of the fifty-three thousand six hundred seventy-two (53,672) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each together with a share premium of twelve Euros (EUR 12) as a consequence of the Merger 1 between the Company and the Absorbed Company 1.

The Company declared moreover that this contribution in kind of all assets and liabilities by way of merger between two Luxembourg companies qualifies under capital duty exemption according to article 4-1 of the law of 29th December 1971, as amended.

Fourth resolution

The Sole Shareholder noted that the Merger 1 is effective, from an accounting and fiscal point of view, as from 1 January 2007 without prejudice to the provisions of Article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Fifth resolution

The Sole Shareholder further resolved to realize the Merger 2 of the Company by the contribution of any and all assets liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company 2, without exception and reserve, including notably the Company's initial fifty-four thousand one hundred seventy-two (54,172) shares each with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) (the "Initial Shares"), to the Company.

The Sole Shareholder resolved to approve the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company 2 to the Company and the issue of new shares in accordance with the exchange ratio as published in the Mémorial number 2532 of 8 November 2007.

From an accounting and fiscal point of view, the Merger 2 will be effective as from 1 January 2007 as provided for in the merger plan.

The new shares of the Company shall carry the right to participate in any distribution of profits of the Company as from 1 January 2007.

The newly issued shares will be in registered form and their inscription in the shareholders' register of the Company will occur on the day of the present deed.

According to Article 266 of the 1915 Law, Interaudit, acting as independent expert for the Company, appointed pursuant to a resolution of the board of managers of the Company dated 21 September 2007, and pursuant to a decision of the judge of the "tribunal d'arrondissement", examined in its written report the merger plan and the share exchange ratio being of 429.64 new shares in the Company in exchanged for 1 share of the Absorbed Company 2.

The Interaudit report stated the following:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that:

- The exchange ratio described in the merger proposal is not relevant and reasonable;
- The valuation method adopted for the determination of the exchange ratio is not appropriate in the circumstances."

The report is annexed to the present deed.

Sixth resolution

After careful consideration the Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million three hundred forty-two thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 1,342,625) in order to bring it from its current amount of one million three hundred fifty-four thousand three hundred Euros (EUR 1,354,300)

to two million six hundred ninety-six thousand nine hundred twenty-five Euros (EUR 2,696,925) by the issue of fifty-three thousand seven hundred and five (53,705) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, together with a share premium of twenty-two Euros (EUR 22) in consideration for the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company 2, including notably the Initial Shares, to the Company.

Subscription - Payment

Thereupon intervened Cervin Development S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.124.062 ("Cervin"), through its proxy holder, Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given on 10th, December 2007, declares to subscribe to the ownership of the fifty-three thousand seven hundred and five (53,705) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, together with a share premium of twenty-two Euros (EUR 22) as a consequence of the Merger 2 between the Company and the Absorbed Company 2.

The Company declared moreover that this contribution in kind of all assets and liabilities by way of merger between two Luxembourg companies qualifies under capital duty exemption according to Article 4-1 of the law of 29th December 1971, as amended.

Further to the Merger 2 and the dissolution of the Absorbed Company 2, Cervin has become the sole shareholder of the Company as a consequence which the term "Sole Shareholder" shall be deemed to refer to Cervin for the remainder of this deed.

Seventh resolution

Further to the Merger 2 and the dissolution of the Absorbed Company 2, the Sole Shareholder resolved to cancel the Initial Shares with immediate effectiveness.

As a result of the aforesaid cancellation, the Company's share capital shall be decreased by an amount of one million three hundred fifty-four thousand three hundred Euros (EUR 1,354,300).

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles which shall now read as follows:

"The share capital is fixed at one million three hundred forty-two thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 1,342,625) represented by fifty-three thousand seven hundred and five (53,705) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

Ninth resolution

The Sole Shareholder noted that the Merger 2 is effective, from an accounting and fiscal point of view, as from 1 January 2007 without prejudice to the provisions of Article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Statements

The undersigned notary stated, the existence and the legality of the deeds and formalities of the mergers executed by the Company and the Absorbed Companies and the merger plan.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of these mergers are estimated at approximately 12,300.- Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

WHEREOF the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ancely Strategies S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Com-

merce et des Sociétés sous le numéro B.124.074 (l'"Associé Unique") ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de GFRI 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B.132.022 (la "Société").

Les dispositions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés du 10 août 1915 (la "Loi de 1915") sur les sociétés commerciales relatives aux fusions telles que modifiées ont été accomplies:

a) Publication le 8 novembre 2007 du plan de fusion dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2532, soit un mois avant la date des assemblées générales convoquées afin de décider sur le plan de fusion.

b) Elaboration d'un rapport écrit par le conseil de gérance de chacune des sociétés fusionnantes expliquant le plan de fusion est en particulier le ratio d'échange des parts sociales.

c) Elaboration d'un rapport par un expert indépendant, Interaudit S.à r.l. ("Interaudit") ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, nommé conformément à une résolution du Conseil de gérance de la Société datée du 21 septembre 2007, conformément à une décision du juge du tribunal d'arrondissement et adoptée conformément à l'Article 266 de la Loi de 1915.

d) Dépôt des documents requis par l'Article 267 la Loi de 1915 au siège social de la Société un mois avant la date des assemblées générales des sociétés fusionnantes.

Une copie des rapports mentionnés au point b) et c) sera annexé au présent acte.

Après acceptation de ce qui précède par l'Associé Unique, il a pris les résolutions suivantes conformément à l'article 14 des statuts de la Société (les "Statuts"):

Première résolution

L'Associé Unique a déclaré qu'il avait pris connaissance du plan de fusion de la Société par l'acquisition de Montevrin S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B.124.054 (la "Société Absorbée 1") et de Ancely Strategies S.à r.l., sus-mentionnée (l'Associé Unique ou la "Société Absorbée 2") par la Société.

(la Société Absorbée 1 et la Société Absorbée 2 ensembles désignées comme les "Sociétés Absorbées")

La fusion entre la Société Absorbée 1 et la Société (la "Fusion 1") sera réalisée par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée 1, sans exception, ni réserve, à la Société.

A la suite de la Fusion 1, la fusion entre la Société Absorbée 2 et la Société (la "Fusion 2") sera réalisée par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée 2, sans exception, ni réserve, à la Société.

L'Associé Unique a constaté que le plan de fusion relatif à la Fusion 1 et à la Fusion 2 a été exécuté par le Conseil de gérance des Sociétés Absorbées le 26 octobre 2007 et a été publié au Mémorial numéro 2532 en date du 8 novembre 2007, conformément à l'article 262 de la Loi de 1915.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le plan de fusion de la Société relatif à la Fusion 1 et à la Fusion 2, tel que publié au Mémorial numéro 2532 du 8 novembre 2007 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception, ni réserve.

L'Associé Unique a décidé, en outre, de réaliser la Fusion 1 de la Société par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée 2, sans exception, ni réserve, à la Société.

L'Associé Unique a décidé d'approuver l'attribution de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée 1 à la Société et la répartition et les conditions d'émission des nouvelles parts sociales, conformément au ratio d'échange tel que publié au Mémorial numéro 2532 du 8 novembre 2007.

D'un point de vue comptable et fiscal, la Fusion 1 prendra effet à partir du 1 janvier 2007, telle que prévu dans le plan de fusion.

Les nouvelles parts sociales de la Société donneront droit de participer à toute distribution de bénéfices de la Société à partir du 1 janvier 2007.

Les nouvelles parts sociales émises seront nominatives et leurs inscriptions dans le registre des associés de la Société se réaliseront à la date du présent acte.

Conformément à l'Article 266 de la Loi de 1915, Interaudit, agissant en sa qualité d'expert indépendant pour le compte de la Société, nommé suite à une résolution du conseil de gérance de la Société datée du 21 septembre 2007 et suite à une décision du juge du tribunal d'arrondissement, a examiné dans son rapport écrit le plan de fusion et le ratio d'échange des parts sociales étant de 429,376 nouvelles parts sociales de la Société échangées contre 1 part sociale de la Société Absorbée 1.

Le rapport de Interaudit a établi ce qui suit:

"Fondé sur notre examen, il n'y a pas d'indice conduisant à penser que:

- Le ratio d'échange décrit dans le plan de fusion n'est pas pertinent et raisonnable.
- La méthode d'évaluation choisie pour la détermination du ratio d'échange n'est pas appropriée dans ces circonstances."

Le rapport est annexé au présent acte.

Troisième résolution

Après avoir revu avec une attention particulière, l'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société pour un million trois cent quarante et un mille huit cent Euros (EUR 1.341.800), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12,500) à un million trois cent cinquante-quatre mille trois cent Euros (EUR 1.354.300) par l'émission de cinquante-trois mille six cent soixante-douze (53.672) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, plus une prime d'émission de douze Euros (EUR 12) en considération du transfert de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée 1 à la Société.

Souscription - Paiement

Suite à quoi l'Associé Unique, par son représentant, précité, déclare souscrire à la propriété de cinquante-trois mille six cent soixante-douze (53.672) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, plus une prime d'émission de douze Euros (EUR 12) en conséquence de la Fusion 1 entre la Société et la Société Absorbée 1.

La Société a déclaré en outre que cet apport en nature de tous actifs et passifs suite à la fusion de deux sociétés luxembourgeoises tombe sous l'exemption du droit d'apport conformément à l'Article 4-1 de la Loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a constaté que la Fusion 1 prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscal, à partir du 1^{er} janvier 2007 sans préjudice des dispositions de l'Article 273 de la Loi de 1915 relatives aux effets la fusion vis-à-vis de tierces personnes.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé ensuite de réaliser la Fusion 2 de la Société par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée 2, sans exception, ni réserve, y compris, notamment, les cinquante-quatre mille cent soixante-douze (54.172) parts sociales initiales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) (Les "Parts Sociales Initiales"), à la Société.

L'Associé Unique a décidé d'approuver le transfert de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée 2 à la Société et les conditions d'émission des nouvelles parts sociales, conformément au ratio d'échange tel que publié au Mémorial numéro 2532 du 8 novembre 2007.

D'un point de vue comptable et fiscal, la Fusion 2 prendra effet à partir du 1 janvier 2007, telle que prévu dans le plan de fusion.

Les nouvelles parts sociales de la Société donneront droit de participer à toute distribution de bénéfices de la Société à partir du 1 janvier 2007.

Les nouvelles parts sociales émises seront nominatives et leurs inscriptions dans le registre des associés de la Société se réaliseront à la date du présent acte.

Conformément à l'Article 266 de la Loi de 1915, Interaudit, agissant en sa qualité d'expert indépendant pour le compte de la Société, nommé suite à une résolution du conseil de gérance de la Société datée du 21 septembre 2007 et suite à une décision du juge du tribunal d'arrondissement, a examiné dans son rapport écrit le plan de fusion et le ratio d'échange des parts sociales étant de 429,64 nouvelles parts sociales de la Société échangées contre 1 part sociale de la Société Absorbée 2.

Le rapport de Interaudit a établi ce qui suit:

"Fondé sur notre examen, il n'y a pas d'indice conduisant à penser que:

- Le ratio d'échange décrit dans le plan de fusion n'est pas pertinent et raisonnable.
- La méthode d'évaluation choisie pour la détermination du ratio d'échange n'est pas appropriée dans ces circonstances."

Le rapport est annexé au présent acte.

Sixième résolution

Après avoir revu avec une attention particulière, l'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million trois cent quarante-deux mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 1.342.625), afin de le porter de son montant actuel de un million trois cent cinquante-quatre mille trois cent Euros (EUR 1.354.300) à deux millions six cent quatre-vingt-seize mille neuf cent vingt-cinq Euros (EUR 2.696.925) par l'émission de cinquante-trois mille sept cent

cinq (53.705) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, plus une prime d'émission de vingt-deux Euros (EUR 22) en considération du transfert de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée 2, y compris notamment les Parts Sociales Initiales, à la Société.

Souscription - Paiement

Suite à quoi Cervin Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B.124.062, par son représentant, Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2007, déclare souscrire à la propriété de cinquante-trois mille sept cent cinq (53.705) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, plus une prime d'émission de vingt-deux Euros (EUR 22) en conséquence de la Fusion 2 entre la Société et la Société Absorbée 2.

La Société déclare en outre que cet apport en nature de tous actifs et passifs suite à la fusion de deux sociétés luxembourgeoises tombe sous l'exemption du droit d'apport conformément à l'Article 4-1 de la Loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée.

En conséquence de la Fusion 2 et de la dissolution de la Société Absorbée 2, Cervin est devenu l'associé unique de la Société de sorte que le terme "Associé Unique" réfère à Cervin pour la suite de cet acte.

Septième résolution

A la suite de la Fusion 2 et de la dissolution de la Société Absorbée 2, l'Associé Unique a décidé d'annuler les Parts Sociales Initiales avec effet immédiat.

En conséquence de l'annulation précédemment énoncée, le capital social de la Société doit être réduit d'un montant de un million trois cent cinquante-quatre mille trois cent Euros (EUR 1.354.300).

Huitième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui se lira comme suit:

"Le capital social souscrit est fixé à un million trois cent quarante-deux mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 1.342.625) représenté par cinquante-trois mille sept cent cinq (53.705) parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés"."

Neuvième résolution

L'Associé Unique a constaté que la Fusion 2 prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscal, à partir du 1 janvier 2007 sans préjudice des dispositions de l'Article 273 de la Loi de 1915 relatives aux effets la fusion vis-à-vis de tierces personnes.

Constatation

Le notaire soussigné constate, l'existence et la légalité des actes et des formalités des fusions exécutées par la Société et les Société Absorbées et le plan de fusion.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelques formes que ce soit, incombant à la Société en raison de cette fusion sont évalués à approximativement à 12.300.- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, SUR QUOI le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2007, Relation LAC/2007/41076. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): pr Raoul JUNGERS.

POUR COPIE conforme à l'original.

Luxembourg, le 04 janvier 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009019038/211/334.

(090019264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Holinvest Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 24.074.

Il résulte de lettres adressées au siège de la société que Messieurs Jean-Marc FABER, Christophe MOUTON et Manuel BORDIGNON démissionnent de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au 31 janvier 2009 et que Monsieur Stéphane BEST démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat au 30 août 2006.

En sa qualité d'agent domiciliataire, la Fiduciaire Jean-Marc FABER dénonce, avec effet au 31 janvier 2009, le siège de la société HOLINVEST HOLDING S.A., situé au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009018370/780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00632. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Ilys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.079.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 5 janvier 2009 que:

- Monsieur Stéphane HADET, demeurant 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur

- M. François PFISTER, demeurant 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur.

- M. Stef OOSTVOGELS, demeurant 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur.

- Madame Karine VILRET HUOT, née le 27 juin 1967 à Poitiers demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommée administrateur de la Société à compter du 5 janvier 2009, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

- la société TUSCANI AGENCIES SA ayant son siège social à OMC Chambers, Road Town, BVI- Tortola, est nommée administrateur de la Société à compter du 5 janvier 2009, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

- Mademoiselle Lucie POLON née le 17 août 1984 à Arles (France) demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg est nommée administrateur de la Société à compter du 5 janvier 2009, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

- La société GAMA DIRECTORSHIP LIMITED ayant son siège social à Road Town, P.O. Box 3152, Tortola, Iles vierges britanniques a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

- Le cabinet ABROAD CONSULTING SA dont le siège est situé 47, Grand-rue, L-1661 Luxembourg est désigné en qualité de nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2014.

- Le siège social est transféré au 11, boulevard Royal, L 2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour copie conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009018373/1088/36.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09116. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Villeurbanne PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.783.

—
Extrait des résolutions des gérants du 18 décembre 2008

Il ressort des résolutions des gérants du 18 décembre 2008 que le siège social de la société a été transféré du 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009018371/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10265. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

MTG Broadcasting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 73.791.

—
EXTRAIT

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 13 octobre 2008, les administrateurs de la Société ont décidé que le siège social de la Société serait transféré du 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément à ce qui précède, le siège social de la Société a été transféré au 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 15 octobre 2008.

Luxembourg, le 19 Janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009018372/556/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09605. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Y52, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.020.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société du 23 décembre 2008

L'assemblée:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation au 23 décembre 2008;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 23 décembre 2008 auprès de la Société Services Généraux de Gestion S.A., 412F, route d'Esch, L-1730 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Y52, en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2009018376/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10971. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

RW Consult, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 5, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 68.859.

—
Résolution

Le gérant décide de transférer le siège social de la société avec effet immédiat de L-1836 Luxembourg 23, rue Jean Jaurès à L-1924 Luxembourg 5, rue Emile Lavandier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Pour RW-Consult S.à.r.l.

Romain Weydert

Gérant

Référence de publication: 2009018374/7679/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02135. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Luxnor Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 12.811.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 novembre 2008

1. La liquidation de la société LUXNOR HOLDING S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et commissaire de liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés au 412F, route d'Esch, Luxembourg, (L-2086) et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2009018377/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10949. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Software Development & Consulting, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 29.056.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Pour SOFTWARE DEVELOPMENT & CONSULTING S.A., Société Anonyme
Pierre HOFFMANN
Commissaire aux Comptes

Référence de publication: 2009018828/7679/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02145. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Airventures S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 69.484.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 décembre 2008

1. La liquidation de la société AIRVENTURES S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et commissaire de liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés au 412F, route d'Esch, Luxembourg, (L-2086) et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme

Le Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2009018378/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10946. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Tribune Capital Partners S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 90.706.

—
EXTRAIT

Par la présente, la soussignée SGG, société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg dénonce avec effet au 1^{er} septembre 2008 le contrat de domiciliation conclu en date 25 mars 2004 avec la société anonyme Tribune Capital Partners S.A..

Le siège social est par conséquent également dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Pour Tribune Capital Partners S.A.

SGG S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009018379/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10943. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Foncière Béatrice Lux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 90.939.

—
EXTRAIT

Les administrateurs Messieurs Nico SCHAEFFER, Mathis HENGEL et Claude GEIBEN ainsi que le commissaire aux comptes, Monsieur Pierre SCHMIT, ont démissionné avec effet immédiat.

Le siège social auprès de International Corporate Activities, Intercorp S.A. est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Pour extrait conforme
INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, INTERCORP S.A.
Signature

Référence de publication: 2009018417/535/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09588. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Joost Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 124.972.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009018446/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00355. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

RCP Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 124.016.

Les comptes annuels au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RCP GERMANY S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009018449/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00350. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Nabucco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 144.440.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société "MISTRAL ENERGY MANAGEMENT II LIMITED", société de droit anglais, avec siège social au 40, George Street Londres W1U 7DW, Royaume Uni,
représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II,
en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres, le 12 janvier 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de "NABUCCO S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Toutes les actions de la Société seront émises uniquement sous forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à quinze heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^{ème}) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Paiement

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique "MISTRAL ENERGY MANAGEMENT II LIMITED", préqualifiée.

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à deux mille euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2013:

- a. Madame Dorothee PRIVAT, Financial Controller, demeurant à App.1 N° 21, Essendine Road, Maida Vale, W92LT Londres (Royaume Uni)
- b. Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- c. Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2013:

- "FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG", une société anonyme, avec siège social au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 34.978).

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand nine, on the twentieth of January.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company "MISTRAL ENERGY MANAGEMENT II LIMITED", a company governed by the laws of England, having its registered office at 40, George Street London W1U 7DW, UK,

represented by Mr Enzo LIOTINO, manager, with professional address in L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II,

by virtue of a proxy given in London, on January 12, 2009.

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company (société anonyme) under the name of "NA-BUCCO S.A."

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3.100) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares will be in the form of registered shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General Meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Wednesday in the month of June, at 3.00. p.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company. As long as one shareholder holds all shares in the Company, all powers vested in the General Meeting of the Shareholders will be exercised by the sole shareholder.

The board of directors may convene the general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the first January and ends on thirty-first December of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

Subscription and Payment

All the three thousand one hundred (3.100) shares have been subscribed by "MISTRAL ENERGY MANAGEMENT II LIMITED", previously named.

The subscribed shares have been released up to twenty five per cent (25%), so that the company has now at its disposal the sum of seven thousand seven hundred and fifty euro (7,750.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the ordinary general meeting of 2013:

a. Mrs Dorothee PRIVAT, Financial Controller, residing at App.1 n° 21, Essendine Road, Maida Vale, W92LT London (United Kingdom);

b. Mr Enzo LIOTINO, Manager, with professional address at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

c. Mr Jacques RECKINGER, Master at Law, with professional address at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the ordinary general meeting of 2013:

- "FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG", having its registered office at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: E. LIOTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 janvier 2009. Relation: EAC/2009/732. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009018927/239/327.

(090019052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Codecis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 124.925.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.02.09.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009018456/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10178. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090018622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Industry Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 109.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009018459/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05697. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090018651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Sekmet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 129.292.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.02.09.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009018457/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10175. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090018618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Zamial Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 77.361.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.02.09.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009018458/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10171. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Fender SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009018460/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05700. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

BBA Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 34.118.200,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.440.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009018708/242/13.

(090018336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Cedar Rock Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cedar Rock Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009018462/260/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00141. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Hallencia Holding-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.810.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HALLENCIA HOLDING-SPF

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009018461/34/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04493. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

**Oak Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Oak Logistics S.A.).**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.691.

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Oak Logistics S.A.", une société anonyme holding, ayant son siège social au 8 rue Heine, L-1720 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 108691 (ci-après: la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1109 du 27 octobre 2005. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 371 du 20 février 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Craig WILLIAMSON, employé, avec adresse professionnelle au 8 rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Lorna ROS, employée, avec adresse professionnelle au 8 rue Heine, L-1720 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Helena BATARILO, employée, avec adresse professionnelle au 8 rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Transformation de la forme juridique de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée".
2.- Changement de la raison sociale de la société en "Oak Logistics S.à r.l.".
3.- Refonte complète des statuts en version anglaise et allemande pour les adapter à sa forme nouvelle avec changement de l'objet social.

4.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs et du commissaire actuels de la société.

5.- Nomination des gérants de la société et détermination de leurs pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société anonyme existante en société à responsabilité limitée et décide par conséquent que les dix mille (10.000) actions actuellement en circulation, et représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), seront désormais des parts sociales.

Les parts sociales sont détenues par "Goodman Management Holdings (Lux) S.à r.l.", ayant son siège social au 8 rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale de la société en "Oak Logistics S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts en version anglaise suivie d'une version allemande, en changeant l'objet social. Les statuts seront désormais conçus comme suit:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name "Oak Logistics S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a résolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object. The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by ten thousand (10.000) shares without par value.

The holders of the share(s) are referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares. In case of a single Shareholder, the Company's Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a résolution of the shareholder (s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter referred to as the "Board of Managers")

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a résolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of shares. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Texts:

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Gegenstand, Dauer

Art. 1. Form - Name der Gesellschaft. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen "Oak Logistics S.à r.l." errichtet, welche den Gesetzen, die für ein solches Unternehmen (im Folgenden die "Gesellschaft") gelten, und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (im Folgenden das "Gesetz") sowie der vorliegenden Satzung (im Folgenden die "Satzung") unterliegt.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, (Großherzogtum Luxemburg).

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen für Satzungsänderungen an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Es kann jedoch der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat der Gesellschaft den Gesellschaftssitz innerhalb von Luxemburg-Stadt verlegen.

Sollte eine militärische, politische, wirtschaftliche oder soziale Situation entstehen oder unmittelbar bevorstehen, welche den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem Sitz beeinträchtigen würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig und bis zur Normalisierung der Lage ins Ausland verlagert werden; diese provisorische Maßnahme hat jedoch keine Auswirkung auf die Staatszugehörigkeit dieser Gesellschaft, die ungeachtet dieser zeitweiligen Verlegung des Sitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Der Beschluss hinsichtlich einer Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland wird durch den Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft getroffen.

Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland haben.

Art. 3. Gegenstand. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Beteiligungen in jedweder Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen; der Erwerb von Wertpapieren, Rechten und Vermögenswerten durch Beteiligung, Einlage, Festübernahme oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonstige Weise und insbesondere der Erwerb von Patenten und Lizenzen und ihre Verwaltung und Entwicklung. Dies beinhaltet ebenfalls die direkte oder indirekte Anlage in die Entwicklung oder wirtschaftliche Nutzung von Grundbesitz und Immobilien.

Die Gesellschaft darf ebenfalls die folgenden Geschäfte ausführen:

- die Aufnahme von Darlehen oder Krediten in jedweder Form;
- die Leistung bzw. Vergabe von Vorschüssen, Darlehen, Einlagen oder Krediten an ihre Tochtergesellschaften oder sonstige Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte, auch unwesentliche, Beteiligung hält, oder an jedwedes sonstige Unternehmen, das ein direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft ist oder zur selben Gruppe wie die Gesellschaft gehört (im Folgenden die "verbundenen Gesellschaften" sowie einzeln eine "verbundene Gesellschaft").

Für die Zwecke des vorliegenden Artikels gilt ein Unternehmen dann als Teil derselben "Gruppe" wie die Gesellschaft, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum an der Gesellschaft besitzt, sie kontrolliert oder von ihr oder gemeinsam mit ihr kontrolliert wird, egal ob als wirtschaftlich Berechtigter oder als Verwalter, als Vormund oder als sonstiger Treuhänder. Ein Unternehmen gilt als beherrschendes Unternehmen, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum am Stammkapital der Gesellschaft vollständig oder wesentlich besitzt oder die Befugnis hat, die Geschäftsleitung oder Geschäftspolitik des anderen Unternehmens zu führen oder maßgeblich zu beeinflussen, sei es durch das Eigentum stimmberechtigter Wertpapiere, einen Vertrag oder auf sonstige Weise;

- die Stellung von Garantien, Bürgschaften oder sonstigen Sicherheiten, egal ob durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder durch Belastung des gesamten oder eines Teils des Unternehmens, der (aktuellen oder künftigen) Vermögenswerte oder durch alle diese Methoden, zur Erfüllung aller Verträge oder Verpflichtungen der Gesellschaft oder verbundener Gesellschaften, sowie jedwede Hilfeleistung an die verbundenen Gesellschaften im Rahmen des luxemburgischen Gesetzes;

Dabei gilt, dass die Gesellschaft keine Geschäfte ausführen darf, die dazu führen würden, dass sie in einem Bereich tätig wäre, der als Bankaktivität zu betrachten wäre.

Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, wirtschaftlichen, technischen und finanziellen Anlagen oder Geschäfte sowie generell alle Transaktionen ausführen, die zur Erfüllung ihres Zweckes erforderlich sind, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Erleichterung der Erzielung des Zweckes in allen oben beschriebenen Bereichen verbunden ist.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend (31.000,- EUR) und ist in zehntausend (10.000) Anteile ohne Nennwert.

Die Inhaber der Anteile werden als "Gesellschafter" bezeichnet.

Zusätzlich zum Gesellschaftskapital kann ein Agiokonto eingerichtet werden, in welches der auf einen Anteil bezahlte Ausgabeaufschlag eingestellt wird. Der Betrag auf dem genannten Agiokonto steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Alle Anteile der Gesellschaft beinhalten die gleichen Rechte.

Die Gesellschaft darf die eigenen Anteile im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Gemeinsame Miteigentümer müssen eine einzige Person zu ihrem Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters ist der Gesellschaftsanteil, den der Alleingesellschafter hält, frei übertragbar.

Gibt es mehrere Gesellschafter, sind die Gesellschaftsanteile der einzelnen Gesellschafter gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes übertragbar.

Kapitel III. - Management

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die durch Beschluss der Gesellschafter bestellt werden. Gibt es nur einen Geschäftsführer, so wird dieser als der "Alleingeschäftsführer" bezeichnet. Gibt es mehrere Geschäftsführer, bilden sie einen Verwaltungsrat ("conseil de gérance") (im Folgenden der "Verwaltungsrat").

Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer können jederzeit mit oder ohne Grund durch Gesellschafterbeschluss abgesetzt werden.

Art. 9. Befugnisse des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats Gegenüber Dritten hat der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat unbeschränkte Vollmacht, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und jegliche Tätigkeiten und Geschäfte durchzuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Einklang stehen, sofern die Bedingungen des vorliegenden Artikels erfüllt sind.

Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Alleingeschäftsführers oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, des Verwaltungsrats.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft im Falle eines Alleingeschäftsführers durch dessen alleinige Unterschrift oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Unterschrift einer vom Alleingeschäftsführer bzw. den beiden Geschäftsführern hierzu zu ermächtigenden Person verpflichtet.

Art. 11. Übertragung von Befugnissen und Vertretung des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat kann für spezifische Aufgaben einem oder mehreren Ad-hoc-Vertretern Vollmachten erteilen.

Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat legt die Verantwortlichkeiten und ggf. die Entlohnung eines solchen Vertreters, die Dauer des Vertretungszeitraums und andere maßgebliche Bedingungen dieser Vertretung fest.

Art. 12. Sitzung des Verwaltungsrats. Gibt es mehrere Geschäftsführer, so werden die Sitzungen des Verwaltungsrats durch einen (beliebigen) Geschäftsführer einberufen. Der Verwaltungsrat bestimmt einen Vorsitzenden.

Wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Formen und Fristen der Einberufung verzichtet haben, kann der Verwaltungsrat ohne vorherige Einberufung wirksam tagen und Beschlüsse fassen.

Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder Brief zu seinem Stellvertreter auf einer Verwaltungsratssitzung bestimmen. Ein Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer auch telefonisch zu seinem Stellvertreter bestimmen, wobei dies später schriftlich zu bestätigen ist.

Der Verwaltungsrat kann nur dann wirksam tagen und Beschlüsse fassen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Verwaltungsrats gelten mit einfacher Mehrheit als angenommen.

Verwaltungsratssitzungen können per Telefon- oder Videokonferenz abgehalten werden, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören und von ihnen gehört werden kann, unabhängig davon, ob sie diese Technologie verwenden oder nicht, und dabei gilt jeder teilnehmende Geschäftsführer als anwesend und ist berechtigt, per Video oder Telefon abzustimmen.

Ein schriftlicher Beschluss mit der Unterschrift aller Geschäftsführer ist ebenso zulässig und wirksam, als wäre er bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung angenommen worden. Ein solcher Beschluss kann in einem einzigen oder in mehreren separaten Dokumenten desselben Inhalts mit Unterschrift aller Verwaltungsratsmitglieder dokumentiert werden.

Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrats sind vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit von zwei Geschäftsführern zu unterzeichnen.

Auszüge sind von einem Geschäftsführer oder einer von einem Geschäftsführer oder während einer Verwaltungsratssitzung dazu bestimmten Person zu beglaubigen.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmrecht. Gibt es nur einen Gesellschafter, so übt der Alleingesellschafter sämtliche Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus und hält die Beschlüsse schriftlich fest.

Gibt es mehrere Gesellschafter, kann sich jeder Gesellschafter, unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile, an gemeinsamen Beschlüssen beteiligen. Das Stimmrecht der Gesellschafter steht dabei im Verhältnis zu ihrem Anteilbestand. Alle Anteile beinhalten die gleichen Stimmrechte.

Sofern alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, können sie unter Verzicht auf Formen und Fristen der Einberufung ohne vorherige Einberufung wirksam tagen.

Gibt es mehr als fünfundzwanzig Gesellschafter, sind die Gesellschafterbeschlüsse bei Gesellschafterversammlungen zu fassen, die unter Einhaltung der geltenden gesetzlichen Bestimmungen einzuberufen sind.

Gibt es weniger als fünfundzwanzig Gesellschafter, kann jeder Gesellschafter den Text der zu fassenden Beschlüsse erhalten und seine Stimme schriftlich abgeben.

Ein Gesellschafter kann sich auf einer Gesellschafterversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich (oder per Fax oder E-Mail oder auf ähnliche Weise) einen Bevollmächtigten bestimmt, der kein Gesellschafter zu sein braucht.

Gemeinsame Beschlüsse gelten nur als wirksam gefasst, wenn die Gesellschafter, die sie annehmen, mehr als der Hälfte des Stammkapitals besitzen. Beschlüsse zur Änderung der Satzung können jedoch nur mit der (zahlenmäßigen) Mehrheit der Gesellschafter verabschiedet werden, die über mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft verfügen, und gemäß allen sonstigen gesetzlichen Bestimmungen. Der Beschluss zur Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft kann nur einstimmig gefasst werden.

Kapitel V. - Geschäftsjahr

Art. 14. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jeweils am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Zum Ende des Geschäftsjahres erstellt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat den Jahresabschluss sowie ein Inventar mit Bewertung der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft Einsicht in das oben genannte Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 15. Ausschüttungsrechte der Anteile. Von dem gemäß den geltenden gesetzlichen Bestimmungen ermittelten Reingewinn werden fünf Prozent der gesetzlichen Rücklage zugewiesen. Dieser Abzug ist nicht mehr obligatorisch, wenn der Betrag der gesetzlichen Rücklage ein Zehntel des Nennkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

Soweit auf Gesellschaftsebene Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind und soweit nach Gesetz und Satzung zulässig, schlägt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat vor, dass diese Beträge ausgeschüttet werden.

Die Beschlussfassung über die Ausschüttung sowie die Festlegung der Höhe einer solchen erfolgt durch die Gesellschafter gemäß den oben in Artikel 13.7 ausgeführten Bestimmungen.

Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen kann der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat beschließen, an die Gesellschafter vor Ende des Geschäftsjahres auf der Grundlage eines Rechenschaftsberichts, aus dem hervorgeht, dass genügend Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind, Zwischendividenden zu zahlen, wobei gilt, dass (i) der auszuschüttende Betrag ggf. die seit Ende des letzten Geschäftsjahres erzielten Gewinne, zuzüglich der Gewinnvorträge und der ausschüttungsfähigen Rücklagen, jedoch abzüglich der Verlustvorträge und der Beträge, die einer gemäß dem Gesetz bzw. der vorliegenden Satzung einzurichtenden Rücklage zuzuweisen sind, nicht übersteigen darf, und dass (ii) Ausschüttungen, die nicht den tatsächlich erzielten Gewinnen entsprechen, von den Gesellschaftern zurückzuzahlen sind.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 16. Auflösung und Liquidation. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund des Todes, des Verlusts der bürgerlichen Rechte, der Insolvenz oder des Konkurses des Alleingeschäftsführers oder eines der Gesellschafter aufgelöst.

Die Liquidation der Gesellschaft ist von der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen.

Die Liquidation wird von einem oder mehreren Liquidator(en) durchgeführt, Gesellschafter oder nicht, der/die von den Gesellschaftern benannt wird/werden und dessen/deren Befugnisse und Entlohnung von den Gesellschaftern festgelegt werden.

Kapitel VII. - Anzuwendende rechtsvorschriften

Art. 17. Geltendes Recht. In allen Angelegenheiten, für welche in der vorliegenden Satzung keine spezifischen Vorkehrungen getroffen wurden, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen."

L'assemblée générale décide que la version anglaise prévaudra en cas de divergences entre la version anglaise et la version allemande.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter avec effet immédiat les démissions des tous les membres actuels du conseil d'administration et de l'actuel commissaire aux comptes et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de gérants de la société, pour une durée illimitée:

- Monsieur Michael O'SULLIVAN, né le 9 octobre 1966 à Sydney, (Australie), avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg;

- Monsieur Daniel PEETERS, né le 16 avril 1968 à Schoten (Belgique), avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg;

- Monsieur Paul HUYGHE, né le 1^{er} juillet 1970 à Elko (Belgique, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg);

- Monsieur Dominique PRINCE, né le 29 Octobre 1978 à Malmedy (Belgique) avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. WILLIAMSON, L. ROS, H. BATARILO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15874. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 JAN. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009019067/239/392.

(090019623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Lucien Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 815.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lucien Holdings S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009018463/260/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00084. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

BI-Invest Compartment Fund, SICAV SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.312.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009018910/5770/11.

(090019553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Lymit Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 635.000,00.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 113.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lymit Holdings S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009018464/260/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00088. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Diagonal Blue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 174.000,00.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Diagonal Blue S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009018465/260/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00094. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Boiling Bay S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 60.000,00.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 108.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Boiling Bay S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009018466/260/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00101. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

La Mia Terra S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-3890 Foetz, 4, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 50.792.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009018707/1399/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV06032. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Baha Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 82.300,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 93.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Baha Holdings S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009018470/260/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00108. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Marfinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 122.899.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2007 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2007 déposé le 10 décembre 2008 no L 080181597.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009018471/693/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05691. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Agir Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 113.131.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009018709/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07511. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Artnelux, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 124.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009018727/657/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01777. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

BBA Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.258.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009018713/242/13.

(090018325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Generis II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.715.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 144.126.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Generis II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 22, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on January 14, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Articles). The Articles have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

Magnum Capital L.P., a Scottish limited partnership registered in the United Kingdom Limited Partnerships Act 1907 under number SL5828 in Scotland acting through its general partner Magnum Capital Management GP Limited, a Cayman Islands private limited liability company (the Sole Shareholder),

here represented by Benoît Charpentier, Avocat, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on January 21, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to enact the following:

- I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of six million seven hundred and three thousand euro (EUR 6,703,000) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, to six million seven hundred fifteen thousand five hundred euro (EUR 6,715,500) by the issuance of six million seven hundred and three thousand (6,703,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each, having the same rights as the already existing shares.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1 above.

3. Subsequent amendment to article 5 paragraph 1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1 above.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of the law firm Loyens Loeff and any employee of Fortis Intertrust, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

- I. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of six million seven hundred and three thousand euro (EUR 6,703,000) in order to bring the Company's share capital from its present

amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, to six million seven hundred fifteen thousand five hundred euro (EUR 6,715,500) by the issuance of six million seven hundred and three thousand (6,703,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each, having the same rights as the already existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Magnum Capital L.P., here represented by Benoît Charpentier, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on January 21, 2009, declares to subscribe to the six million seven hundred and three thousand (6,703,000) new shares and to have them fully paid up by way of a contribution in kind consisting of six million seven hundred and three thousand (6,703,000) shares (the Shares) it holds in Inventis Farmaceutica e Biotecnologia, S.A., a Portuguese corporation (S.A.), with registered office at Sintra, Office Park da Beloura, Edifio 4, Piso 1, registered with the Sintra Commercial Registry, under number 508 107 997 (SPV), having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The contribution in kind of the Shares to the Company in an aggregate amount of six million seven hundred and three thousand euro (EUR 6,703,000) is to be allocated to the share capital account of the Company.

The proof of the ownership and the value of the Shares have been produced to the undersigned notary through a management certificate issued by Magnum Capital L.P. and the management of SPV, stating that:

1. Magnum Capital L.P. is the sole owner of the Shares;
2. The Shares are fully paid up;
3. Magnum Capital L.P. is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Shares are subject to any attachment;
5. There exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Shares be transferred to it;
6. The Shares are freely transferable;
7. All formalities required in Portugal in relation to the contribution in kind of the Shares to the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind; and

8. Based on general accepted accounting principles, the Shares to be contributed to the Company are worth six million seven hundred and three thousand euro (EUR 6,703,000) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

Such certificate after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further the capital increase, as follows:

- Magnum Capital L.P.	6,715,500 shares
Total:	6,715,500 shares

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

"The corporate capital is set at six million seven hundred fifteen thousand five hundred euro (EUR 6,715,500) represented by six million seven hundred fifteen thousand five hundred (6,715,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company and/or to any lawyer or employee of the law firm Loyens Loeff and any employee of Fortis Intertrust to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 4,000.- (four thousand euro).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, such persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-et-un janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Generis II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 janvier 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les Statuts). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

Magnum Capital L.P., une société en commandite simple de droit écossais enregistré dans le United Kingdom Limited Partnerships Act 1907 sous le numéro SL5828 en Ecosse, agissant par son general partner, Magnum Capital Management GP Limited, une société à responsabilité limitée des Iles Cayman, (l'Associé Unique),

ici représentée par Benoît Charpentier, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 janvier 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de six millions sept cent trois mille euros (EUR 6.703.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à six millions sept cent quinze mille cinq cents euros (EUR 6.715.500) par l'émission de six millions sept cent trois mille (6.703.000) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 1 ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5, paragraphe 1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital adoptée au point 1 ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens Loeff et à tout employé de Fortis Intertrust pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions sept cent trois mille euros (EUR 6.703.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à six millions sept cent quinze mille cinq cents euros (EUR 6.715.500) par l'émission de six millions sept cent trois mille (6.703.000) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Paiement

Magnum Capital L.P., ici représentée par Benoît Charpentier, avocat, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 janvier 2009, déclare souscrire aux six millions sept cent trois mille (6.703.000)

nouvelles parts sociales et de les payer intégralement par un apport en nature se composant de six millions sept cent trois mille (6.703.000) actions (les Actions), qu'elle détient dans Inventis Farmaceutica e Biotecnologia, S.A., une société portugaise (S.A.), ayant son siège social à Office Park da Beloura, Edifício 4, Piso 1, immatriculée auprès du Registre Commercial de Sintra, sous le numéro 508 107 997 (SPV), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

L'apport en nature des Actions à la Société, d'un montant total de six millions sept cent trois mille euros (6.703.000 EUR) sera affecté au compte capital nominal de la Société;

La propriété et la valeur des Actions sont documentées au notaire instrumentaire par un certificat émis par Magnum Capital L.P. et la direction de la SPV, déclarant que.

1. Magnum Capital L.P. est le propriétaire unique des Actions;
2. Les Actions sont entièrement libérées;
3. Magnum Capital L.P. n'a droit qu'aux Actions et possède le droit d'en disposer;
4. Aucune des Actions n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit sur les Actions et aucune des Actions n'est sujette à une telle opération;
5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions lui soient cédées;
6. Les Actions sont librement cessibles;
7. Toutes les formalités requises au Portugal consécutives à l'apport en nature des Actions ont été ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature; et
8. Sur base de principes comptables généralement acceptés, les Actions apportées à la Société sont évaluées à six millions sept cent trois mille euros (EUR 6.703.000) et depuis cette évaluation, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu.

Ledit certificat après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que l'actionnariat de la Société est, suite à l'augmentation de capital, le suivant:

- Magnum Capital L.P.:	6.715.500 parts sociales
Total:	6.715.500 parts sociales

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

"Le capital social souscrit est fixé à six millions sept cent quinze mille cinq cents euros (EUR 6.715.500) représenté par six millions sept cent quinze mille cinq cents (6.715.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens Loeff et à tout employé de Fortis Intertrust afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ EUR 4.000.- (quatre mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. CHARPENTIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2009. Relation: LAC/2009/3029. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009019097/242/203.

(090019796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.